



AMBASSADE DE FRANCE AU SENEGAL

*Service de Coopération
et d'Action Culturelle*

Dakar, le 02 AOUT 2006

N° 3185/SDE/CNG

Secteur Développement Economique
Coopération Non Gouvernementale
Dossier suivi par : Christèle CORNIER

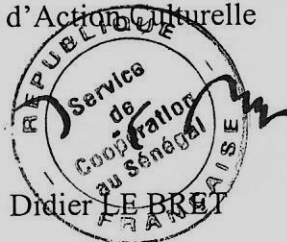
Objet : Comité consultatif de sélection des projets du Fonds Social de Développement

Madame le Ministre,

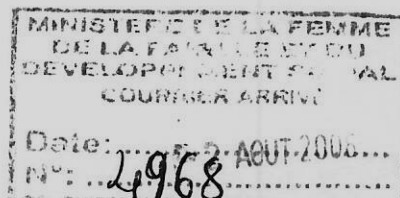
Suite à la réunion du Comité consultatif d'examen des projets présentés au titre du Fonds Social de Développement (FSD) qui s'est tenue le 28 juillet dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu établi à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Service de Coopération
et d'Action Culturelle



Madame le Ministre de la Femme,
de la Famille et du Développement Social
DAKAR



**COFINANCEMENT DES PROJETS PRESENTES PAR
LE FONDS SOCIAL DE DEVELOPPEMENT**

**COMPTE RENDU DU COMITE CONSULTATIF
DU 28 JUILLET 2006**

La réunion du comité consultatif d'examen des projets présentés par le Fonds Social de Développement dans le cadre des cofinancements accordés par l'Ambassade de France s'est tenue le vendredi 28 juillet 2006 à partir de 9 heures 35, dans les locaux de l'Ambassade de France sous la présidence de Monsieur Didier LE BRET, Chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle.

Etaient présents :

Le Gouvernement sénégalais :

- M. Bassirou NDIAYE, Direction de l'Assistance Technique, Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée ;
- Mamadou DIARRA, Direction des Collectivités Locales, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales ;
- M. Waldiodio NDIAYE, Cellule de suivi des Programmes de Lutte Contre la Pauvreté, Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social ;
- Mme Christèle CORNIER, Direction de l'Assistance Technique, Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée.

Représentants des ONG

- M. Amadou CISSE, membre du Conseil d'Administration du CONGAD.

Représentants des Bailleurs de Fonds :

- Mme Amparo GONZALEZ, Chargée de programmes, Délégation de la Commission Européenne ;
- Mme Gwénola MICHEL, Agence Française de Développement.

Représentants de la Trésorerie de France à Dakar :

- M. Christian GIL, Trésorier de France.

Service de Coopération et d'Action Culturelle :

- M. Didier LE BRET, Chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle ;
- Mme Anne-Sophie JOUANNEAU, Pôle de la Coopération Non Gouvernementale ;

- M. Etienne DIOUF, Pôle de la Coopération Non Gouvernementale.
- Mlle Julie COLLOMBIER, Pôle de la Coopération Non Gouvernementale.

Etaient excusés :

- Le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le représentant de l'Union des Associations d'Elus Locaux

Monsieur LE BRET a ouvert la réunion en saluant la présence de chacun à ce deuxième comité de sélection des projets présentés par le Fonds Social de Développement au titre de l'année 2006.

Mme CORNIER a ensuite fait un point sur l'état d'avancement des projets validés lors des comités consultatifs des 29 septembre 2005 et 23 mars 2006 :

- ❖ Le projet porté par l'Association "Marième Bousso" (validé en septembre 2005) et celui porté par l'Association EDEN ont fait l'objet d'une attention particulière. Ces associations n'ont pas été en mesure de remplir les conditionnalités relatives au terrain dans les délais impartis et ont donc perdu le financement du Fonds Social de Développement.

Le comité a ensuite procédé à l'examen des différents projets :

<u>Projet n°1</u> présenté par le GIE "Ensemble pour le Développement de Cobongoye" (GIE EDAC) : Développement intégré des activités du Village
--

- Discussion :

Le GIE est bien connu du Service de Coopération et d'Action Culturelle pour avoir déjà bénéficié d'un financement du Fonds Social de Développement en 2003 pour la construction et l'équipement d'une salle de classe, la construction de latrines et d'une cantine.

Les remarques suivantes ont été soulignées par le Comité :

- Afin de garantir l'entretien des logements, le projet doit prévoir une participation financière des enseignants.
- Les cofinancements autres que ceux du Fonds Social de Développement devront être ventilés par rubriques budgétaires et préciser leur état d'avancement (sollicité, acquis) ;
- La nature de la participation en fonds propres du GIE EDAC devra être précisée (en nature et/ou en numéraire).

- Décision :

Le comité propose qu'un avis favorable soit donné à ce projet sous réserve des réponses aux remarques du comité.

**Projet n°2 présenté par ENDA Ecopop : Appui à l'insertion en milieu artisanal
des jeunes de Guinaw-Rail / Pikine**

- Discussion :

Le comité a souligné l'engagement de l'AAME GR en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de Guinaw Rail et l'action accomplie jusqu'ici.

Le Comité a néanmoins relevé les points suivants :

- Sur le volet Formation, il conviendrait que le contenu exact des différents modules soit précisé. L'accent mis sur les NTIC (20 modules) doit être justifié. Par ailleurs, il conviendrait d'indiquer le montant de la participation des bénéficiaires aux coûts de formation ;
- Le statut foncier du terrain sur lequel le projet prévoit l'extension des locaux doit être précisé et l'étude de faisabilité technique (devis de construction, plans, ...) doit venir compléter le dossier ;
- L'implication des collectivités locales doit être effective et précisée (implication financière, technique, ...) ;
- Les garanties de pérennisation du projet devront être apportées.

- Décision :

Le comité propose qu'en l'état un avis défavorable soit donné au projet. Néanmoins, sous réserves d'apporter des réponses aux remarques ci-dessus, le projet pourra faire l'objet d'un nouvel examen en comité de sélection.

**Projet n°3 présenté par l'Association « les Six Jarres » :
Centre de formation social et culturel « Les Six Jarres »**

- Discussion :

Ce projet avait déjà fait l'objet d'un premier examen en comité le 23 mars 2006 demandant à l'association de redimensionner sa requête.

Le projet présenté ici concerne désormais uniquement l'activité d'imprimerie du centre.

Le comité a jugé que l'association avait répondu à ses remarques précédentes.

- Décision :

Un avis favorable est donné au projet sous réserve que l'association apporte des précisions sur les coûts de fonctionnement du centre et affine le compte de résultat prévisionnel du centre principalement sur le volet imprimerie (volume d'activité, ...).

Projet n°4 présenté par Association Handicap Solidarité
Insertion professionnelle des personnes handicapées dans la production artisanale

- Discussion :

Il a été rappelé que sur la thématique du handicap plusieurs expériences du Fonds Social de Développement n'ont pas été concluante. Le cas du projet porté par l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal, pour lequel la somme de 11.826.686 FCFA reste à justifier plus de 15 mois après la date de clôture du projet, a été évoqué.

Concernant le projet porté l'association Handicap Solidarité, l'acquisition de locaux adaptés à l'accueil et l'activité de personnes handicapées n'est pas réalisée. Le comité suggère à l'association se rapprocher du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social à ce sujet.

- Décision :

Le comité propose qu'un avis favorable soit donné au projet sous réserve de l'obtention de locaux adaptés à l'activité et aux bénéficiaires.

Projet n°5 présenté par Handisables Sénégal : Construction d'un internat de 20 places
pour la scolarisation d'enfants handicapés moteurs

- Discussion :

Ce projet a fait l'objet d'un premier examen en comité en mars 2003 et avait reçu un avis favorable sous réserves. En raison de difficultés internes à Handisables Sénégal et institutionnelles avec Handisables International, le Fonds Social de Développement avait dû renoncer à son financement. Depuis, les instances de l'association ont été renouvelées et le partenariat avec Handisables International relancé.

Néanmoins, le comité a souligné les points suivants :

- Aucune convention de partenariat n'a été signée entre Handisables International et Handisables Sénégal, la première étant propriétaire du centre, la seconde devant en assurer la gestion. Ces conditions de partenariat ne permettent pas de juger de l'implication réelle d'Handisables Sénégal, pourtant porteur du projet ;
- La Commission Européenne a indiqué qu'Auteuil International a effectivement obtenu un financement mais sur une thématique sans rapport avec le handicap. En conséquences, le cofinancement d'Auteuil International (et donc de l'Union Européenne) n'est absolument pas acquis.
- L'absence d'implication de l'IDEN et du Directeur de l'école a été soulignée pour un projet qui se veut améliorer les conditions de scolarisation des enfants handicapés.

- Décision :

Compte tenu des remarques ci-dessus, le comité propose qu'un avis défavorable soit donné au projet.

**Projet n°6 présenté par PKUMEL : Appui à l'éducation et à la formation de base
des enfants en situation difficile à Ziguinchor**

- Discussion :

Le comité a relevé les points suivants :

- Pour un projet d'éducation et de formation d'enfants en difficulté, l'implication des Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale et plus largement des services déconcentrés de l'Etat compétents sur cette thématique est indispensable ;
- L'implication des collectivités locales concernées est également nécessaire ;
- Le nombre de bénéficiaires (1.000 enfants) écoutés et accompagnés par le projet a été jugé peu réaliste et la zone d'intervention du projet très étendue ;
- La langue des activités d'alphabétisation doit être précisée (mancagne, français, ...) ;
- Les compétences des ressources humaines mobilisées par l'association doivent être indiquées (éducateurs spécialisés, ...) ;
- La capacité et les moyens de pérennisation du projet au bout des deux années de financement doivent être précisés.

- Décision :

Compte tenu des remarques formulées ci-dessus, le Comité propose qu'un avis défavorable soit donné à ce projet.

**Projet n°7 présenté par Association Lumière pour l'Enfance / AWAG :
"Aidons les Enfants à Grandir"**

- Discussion :

Le comité a souligné les remarques suivantes :

surtout noté le manque d'implication du Ministère de l'Education Nationale dans un projet d'une telle envergure. Il a apporté les suggestions suivantes :

- L'implication de l'IDEN et de l'Association de Parents d'Elèves à la mise en œuvre effective du projet est indispensable et doit être précisée ;
- La participation financière du Ministère de l'Education pour la prise en charge de l'équipement en tables bancs doit être recherchée ;
- L'implication de la Commune de Tivaouane devra être effective ;
- La prise en charge du recrutement des assistants en éducation n'est pas prévue dans le budget et doit être précisée.

- Décision :

Le comité a décidé qu'un avis favorable soit donné au projet sous réserve des réponses aux remarques ci-dessus.

Projet n°8 présenté par Caritas Thiès : Appui aux initiatives des organisations Féminines

- Discussion :

Caritas Thiès a déjà bénéficié d'un soutien du Fonds Social de Développement pour un projet hydraulique à Ndongol.

Concernant ce projet, le comité a soulevé les points suivants :

- Le volet formation en gestion a été jugé insuffisant (deux jours) et mériterait d'être revalorisé au regard de son importance dans la pérennisation des activités économiques des groupements de femmes ;
- Les modalités exactes de gestion du fonds de crédit revolving doivent être précisées.

- Décision :

Le comité propose qu'un avis favorable soit donné au projet sous réserve des réponses apportées aux remarques ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le Chef du Service de Coopération
et d'Action Culturelle

